

Destinataires

SIAEP KARST DE LA CHARENTE (secretariat@karst16.fr)

MAIRIE DE EYMOUTHIER (mairie.eymouthiers@orange.fr)

Délégation Départementale
de la Charente

Pôle Santé Publique et Environnementale
Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : KARST FONTGRIVE

Prélèvement	00120302	Commune	EYMOUTHIER
Unité de gestion	0334 KARST FONTGRIVE	Prélevé le :	jeudi 01 février 2024 à 10h07
Installation	UDI 000415 FONTGRIVE	par :	THOMAS SARRAZIN
Point de surveillance	0000000841 COMMUNE	Type visite :	D1
Localisation exacte	MAIRIE	Type d'eau :	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	11 °C		25	
Chlore libre	0,22 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,27 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CHARENTE LDA16, ANGOULEME 1602
Type de l'analyse : D1C Code SISE de l'analyse : 00124249 Référence laboratoire : 24013100210701

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Bact. et spores sulfito-rédu.	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Coloration	<5 mg(Pt)/L		15	
Turbidité néphélométrique	0,15 NFU		2	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,4 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	579 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO ₃)	25,4 mg/L	50		
FER ET MANGANESE				
Fer total	4,4 µg/L		200	
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX				
Aluminium total µg/l	5,8 µg/L		200	

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00120302)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Angoulême le 5 février 2024
le Responsable du pôle bi-départemental Santé Environnement
Vienne et Charente



Philippe VANSYNGEL